

Communiqué de presse
Berne, le 21 janvier 2022

L'économie dit OUI à la suppression du droit de timbre d'émission

Les trois organisations faitières de l'économie que sont l'Union suisse des arts et métiers, economiesuisse et l'Union patronale suisse font front commun pour le OUI à la suppression du droit de timbre d'émission le 13 février prochain. Les impôts qui font plus de mal que de bien doivent être supprimés. Imposer des taxes spéciales aux PME, aux start-ups et aux entreprises touchées par la crise va à l'encontre de toute politique fiscale efficace et durable. Il est temps de renforcer les PME, de permettre l'innovation et de garantir les emplois.

Les faits sont clairs: le droit de timbre d'émission concerne à 90% les petites et moyennes entreprises, ainsi que quelques grandes entreprises. Le droit de timbre d'émission néfaste pèse sur les entreprises précisément au moment où elles veulent se développer ou sont en crise. Ce sont surtout les jeunes entreprises qui ont besoin de capital propre pour leur croissance. Il s'agit en outre de PME en crise dont les propriétaires injectent de nouveaux fonds afin de sauver l'entreprise de la faillite et de la réorganiser pour l'avenir. Une charge fiscale dans ces situations est absurde et nuisible.

Dans les deux cas, il est expressément souhaité que des particuliers mettent à disposition leur propre argent à leurs propres risques. Cet argent est utilisé pour l'investissement, l'innovation et l'emploi. Il est donc totalement absurde de prélever des impôts lorsque des particuliers font preuve d'initiative pour maintenir et promouvoir la prospérité en Suisse. L'imposition doit plutôt avoir lieu lorsque l'entreprise fait à nouveau des bénéfices et perçoit des revenus du capital.

C'est maintenant que l'économie a besoin de toute urgence d'une politique fiscale raisonnable – afin de faire face à la pandémie et juste avant l'introduction du nouveau système fiscal international. La politique d'implantation des dernières décennies a été un succès extraordinaire. Elle se traduit, par exemple, par une nette augmentation des impôts basés sur le capital.

Grâce à une place fiscale attractive et aux recettes fiscales qui en découlent, les prestations de l'État peuvent être développées en permanence tout en allégeant la charge des ménages privés. Ce modèle de réussite doit être poursuivi. La suppression du droit d'émission est un élément important à cet égard.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers, portable 079 253 12 74

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers, portable 079 285 47 09

Christoph Mäder, président d'economiesuisse, portable 079 322 47 81

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse, portable 079 634 12 10